Département de l'Essonne

Commune de Lardy

Révision du Plan Local d'Urbanisme

5. Règlement graphique (secteur Est)

Document arrêté en Conseil Municipal en date du 24 juin 2022

ZONAGE

Zones agricoles et naturelles

- A
- N
- N*
- Nh
- Nsp

Zones urbaines

- UA
- UE
- UF
- UI
- UL
- UBb
- UBa

Zones à urbaniser

- 1AUb
- 1AUc

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé
- Enveloppe d'alerte des zones humides DRIEE
- Espaces Boisés Classés
- Secteurs à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limites d'implantation
- Bâtiment protégé au titre de l'article L151.19 du CU

N

Tableau des emplacements réservés

	Emplacements réservés
N°3	Aménagement eaux pluviales
N°4	Liaison douce
N°6	Extension du Parc d l'Hôtel de Ville (2)
N°7	Liaison douce
N°8	Liaison douce - *Chemin Vert/rue du Parc*
N°9	Liaison piétonne – *Chemin du Paté/RD449*
N°10	Aménagement d'un espace de retournement
N°11bis	Espace Vert - *Bords de Juine*
N°11ter	Cheminement piéton - *Bords de juin / abords Pont de Cochet/Passerelle Collège*
N°11quater	Aire de retournement - *Allée des Sorbiers*
N°12	AFPA
N°13	Espace vert - Accès à la Juine/Espace vert/Aire de retournement
N°14	Ouvrage de stockage des eaux pluviales- *rue de Chaumette*
N°15	Elargissement de voirie - *rue de Chartreuse*

Echelle 1 / 2500

0 250 500 750 1 000 m